

Compte administratif 2010 du Conseil général de l'Aube

Malgré des contraintes nationales nouvelles, et au prix d'une politique de rigueur dans les dépenses, les indicateurs 2010 restent globalement bons pour le département.

Les grands équilibres financiers ont pu être préservés. Bon niveau d'investissement et désendettement vont de pair avec un rebond de l'autofinancement – lié à 2 recettes inattendues, circonstancielles.

Exact reflet de l'activité de l'année passée, le compte administratif 2010 est marqué par :

► **Un nouveau cadre financier, plus contraint, pour les départements :**

- **Gel des dotations de l'Etat** (annoncé en mai 2010),
- **Hausse continue des dépenses obligatoires**, en particulier dans le secteur social (avec les allocations de solidarité que sont le RSA, l'APA, et la PCH) ;
- **Autonomie fiscale réduite à peau de chagrin (19% en 2010, en raison de la réforme de la fiscalité directe locale).**

La marge de manœuvre des départements s'est réduite, compte tenu du fait qu'ils n'ont quasiment plus la possibilité de lever des impôts (hormis seulement, désormais, à travers la taxe sur le foncier bâti).

► **Les premiers effets du plan de sauvegarde adopté dans l'Aube afin de contenir les dépenses**

Adopté en juillet et octobre 2010, le plan de sauvegarde vise à renforcer la politique de maîtrise des dépenses face à la nouvelle donne nationale.

► **Des recettes exceptionnelles, non pérennes, qui incitent toutefois à la prudence pour l'avenir :**

- **Droits de mutation : + 3,4 millions d'euros (M€)**

Les droits de mutation constituent une ressource volatile, car directement dépendante du marché immobilier (ventes et achats).

La plus grande prudence est donc de mise face à cette hausse circonstancielle.

Rappelons ainsi que :

- Malgré la hausse enregistrée en 2010, les droits de mutation sont loin d'atteindre les niveaux des années 2005 à 2008 (années où ils dépassaient 22 M€)

- L'année précédente, en 2009, les droits de mutation avaient baissé de 4,5 M€ en raison de la crise économique...

- **FMDI (fonds de mobilisation départementale pour l'insertion) : + 1,7 M€**

La forte croissance du FMDI versé par l'Etat (+ 60 %) semble liée à la réduction des dépenses d'insertion de certains départements. Là encore, l'incertitude est de mise

Quelle sera la pérennité de cette recette, dans les années futures ?

Les bons indicateurs de l'année 2010

- ▶ **Maîtrise des dépenses renforcée :**
 - baisse de 0,52 % sur un budget global de 333,5 M€
 - limitation des dépenses de fonctionnement à + 3,2 %

- ▶ **Préservation d'un bon niveau d'investissement (59,4 M€), quoiqu'en baisse par rapport aux années précédentes**
(en particulier 2009, année du plan de relance de l'investissement)

- ▶ **Rebond de l'autofinancement lié aux recettes exceptionnelles :**
45,7 € en 2010 (soit 15,7 % des recettes de fonctionnement),
contre 39,1 M€ en 2009... mais plus de 49 M€ dans les années 2006/2007.
L'autofinancement, c'est la part des recettes de **fonctionnement** qui peut être affectée à des dépenses d'**investissement**. C'est un indicateur de la capacité d'une collectivité à investir, sans avoir recours à l'emprunt.

- ▶ **Baisse volontariste de l'endettement (71,8 M€ contre 77,7 M€) grâce à l'affectation totale, à ce poste, des recettes exceptionnelles**

Le bel état de la dette L'Aube, 4^e département le moins endetté de sa strate

La dernière étude comparative connue, qui porte sur l'année 2009, montre que l'Aube est le 4^e département le moins endetté de sa strate de population – strate qui compte 28 départements de 250 000 à 500 000 habitants.
Pour 2010, les premiers éléments connus laissent à penser que l'Aube montera encore dans ce classement.
Quant au taux de désendettement du Conseil général de l'Aube, il est inférieur à 2 ans (moyenne nationale : supérieure à 5 ans).